



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE D'INVITATION À SE QUALIFIER

Par la présente, la Demande d'invitation à se qualifier est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande d'invitation à se qualifier restent les mêmes.

N° de la modification :	Date de la modification :
1	Le 29 novembre, 2017
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :	
ECTD-ITQ-16-0192	
Titre :	
Centre de contact des services gérés	
Date d'échéance de l'invitation à se qualifier :	
Le 3 janvier 2018 - 14:00 (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante:	
Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de	N° de tél.
Tiffany Denny	819-939-1481

Partie 1. INTERPRÉTATION

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande d'invitation à se qualifier pour des services d'hébergement et d'opérations corporatives et d'élections qui porte le numéro ECTD-ITQ-16-0192, datée du 24 novembre 2017 (ISQ). La présente modification fait partie intégrante de l'ISQ.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans l'ISQ et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans l'ISQ, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Modifications

2.1 Modification de la sous-section 1.3.3 de la Partie 1 Renseignement généraux

Par la présente, la section 1.3.3 de l'ISQ est modifiée et doit être lue dans son intégralité comme suit :

1.3.3 Portée de l'approvisionnement prévu

(a) **Nombre de contrats** : Élections Canada envisage actuellement l'attribution jusqu'à deux contrats. Élections Canada peut se prévaloir de toute autre option qui sera précisée lors de la phase de l'examen et de l'amélioration des exigences ou de la phase de la demande de soumissions ou d'attribution du contrat.

(b) **Durée du(des) contrat(s)** : Élections Canada envisage actuellement une durée de contrat, de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2020, plus deux période(s) optionnelle(s) couvrant scrutins.

2.2 Modification de l'annexe C : Définitions

L'ISQ est modifiée par la présent par la suppression de l'annexe C : Définitions dans son intégralité et elle est remplacée par l'annexe C : Définitions (modifiée le 29 novembre 2017) ci-jointe.

Annexe C : Définitions (modifiée le 29 novembre 2017)

- 1.01.01 La présente annexe décrit la terminologie et les acronymes utilisés tout au long de l'ISQ, mais qui ne sont pas déjà définis ou interprétés dans l'ISQ.
- 1.01.02 Les définitions des termes présentées dans l'ISQ s'appliquent aux mots et termes de la présente, comme si ces termes y avaient été définis.
- 1.01.03 Dans l'ISQ, les titres ont un caractère purement utilitaire, et cela ne doit en rien en changer le sens.
- 1.01.04 Dans l'ISQ, les mots employés à la forme plurielle incluent le singulier et vice-versa, et ceux employés au masculin incluent le féminin.
- 1.01.05 Dans l'ISQ, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

Affilié	Les entreprises, les organisations ou les particuliers lorsque, directement ou indirectement 1) l'un contrôle l'autre ou a le pouvoir de le faire ou 2) un tiers a le pouvoir sur le répondant et une de ces entités. Les indices de contrôle comprennent, notamment, une gestion ou une propriété interdépendante, la désignation d'intérêts des membres d'une famille, le partage d'installations et d'équipement, l'utilisation conjointe d'employés ou l'organisation d'une entité commerciale à la suite du dépôt d'accusations ou de condamnations envisagées dans la présente section, entité dirigée selon les mêmes principes de gestion ou de propriété ou en faisant appel aux mêmes employés principaux que le répondant faisant l'objet d'accusations ou de condamnation, selon le cas.
Autorité contractante	La personne responsable de la gestion de l'ISQ. Toute modification de l'ISQ doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante.
BSU	Le bureau de service unifié
CCSG	Centre de contact des services gérés
Coentreprise	Une coentreprise selon le sens attribué dans la section 2.16.
CTI	Couplage téléphonie-informatique
Demande de soumissions et attribution du contrat	La phase 3 de ce processus d'approvisionnement.
DAA	Distribution automatique des appels
EAE	Examen et amélioration des exigences; est considéré comme la phase 2 du processus d'approvisionnement.
Élections Canada	Le bureau du directeur général des élections, communément appelé Élections Canada.

END	Entente de non-divulgation.
Entrepreneur	La personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) dont les ressources effectueront les travaux; le terme ne comprend pas la société mère ni les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants
Envergure et Portée	nombre d'appels et volume tel que défini à la sous-section 1.3.2 de l'ISQ
Instructions	Les instructions relatives à l'examen et l'amélioration des exigences figurant à la partie 7.
ISQ	L'invitation à se qualifier; est considérée comme la phase 1 du processus d'approvisionnement.
Jour ouvrable	Les jours autres qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié dans la province de Québec.
LVERS	Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité.
Participants à l'EAE	Les personnes qui participent à la phase d'EAE au nom du répondant qualifié.
Répondant	La personne ou l'affilié (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose une réponse pour devenir un répondant qualifié. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliés du répondant, ni ses sous-traitants.
Répondant qualifié	La personne ou l'affilié (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les affiliés) qui est parvenu à se qualifier pendant la phase 1 de l'ISQ une fois le processus d'évaluation terminé.
Représentant du répondant qualifié	La personne désignée par le répondant qualifié à titre de principal point de contact de l'autorité contractante et de l'autorité technique d'Élections Canada dans l'ISQ.
Responsable technique	La personne responsable de toutes les questions liées aux exigences techniques des travaux prévus dans l'ISQ.
Scrutin	Terme générique servant à désigner une élection générale, une élection partielle ou un référendum fédéral; la LEC stipule qu'un scrutin doit durer au moins 37 jours; pour les besoins du présent énoncé des travaux, le scrutin commence lorsque le bref est délivré et prend fin le jour de l'élection
SRV	Le système de réponse vocale